

Commune de VINASSAN

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Octobre 2016

L'an deux mille seize et le 27 Octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier ALDEBERT.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	21	23

Présents :

ALDEBERT Didier, GARRABE Christian, IMBERNON Marie, FUERTES Victor, BARRAU Sylvie, GARCIA Gérard, RESSEGUIER Nadine, BATIGNE Gérard, PELOUZE Perrine, BACABE Jean Paul, COUSTOU Fabienne, SENEGAS Michel, JAILLET Evelyne, CAYRE Katia, FRATICOLA Gérard, FOURGOUS Anne Marie, OURNAC Jean-Louis, CODINA Emmanuelle, ARDOUREL Jean-Michel, VANDAELE Valérie, ARTAUD Stéphane

Date remise convocation et affichage
18/10/2016

Représentés:

GRANAL Gilles par ALDEBERT Didier
CAYRE Katia à partir de 19h45 par RESSEGUIER Nadine
Absent excusé : BONNET Michèle

Vote		
Pour	Contre	Abstention
23	0	0

Secrétaire de séance : BACABE Jean-Paul

En ouverture de la séance, l'assemblée adopte le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 septembre 2016.

2016-38 Décision modificative budgétaire.

Comme tous les ans, il est proposé de réajuster les autorisations budgétaires en tenant compte de la situation des comptes après 10 mois d'exercice.

C'est ainsi qu'il est proposé de prendre en compte 40 500€ de recettes supplémentaires dont 17 400 affectés à la section de fonctionnement et 23 100 à la section d'investissement.

Il s'agit également d'ajuster des autorisations par des virements de crédits de compte à compte pour prendre en considération les demandes du trésor public.

La décision modificative n°1 est adoptée à l'unanimité.

2016-39 Décision pour contrat groupe assurance du personnel

Depuis des années la Commune est assurée directement auprès de Groupama pour le personnel territorial affilié à la CNRACL (maladie, accident de travail, maternité, décès).

Le taux de cotisation est révisable chaque année et varie en fonction des risques constatés. En moyenne de 8.93% sur les 6 dernières années. Une progression de 5.24% est annoncée pour 2017 ce qui portera le taux à 6.23%.

Le CDG 11 a lancé un appel d'offre groupé ou Groupama a remporté le marché avec un taux de 6.80% figé de 2017 à 2020 plus 0.30% de frais de gestion du CDG.

Il est proposé de rester à Groupama, mais à travers le contrat du CDG 11 avec une stabilité garantie du taux jusqu'en 2020, ce qui n'est aucunement acquis avec le contrat actuel compte tenu de l'évolution de la sinistralité de la Commune.

De plus la gestion des dossiers directement par le CDG permettra une meilleure souplesse et un interlocuteur privilégié pour les dossiers lourds.

A l'unanimité l'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer le certificat d'adhésion au contrat groupe du CDG.

2016-40 Nouvelle nomination de l'ancien SIVOM et location locaux

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il apparaît opportun de renommer l'ancien SIVOM situé au 2 rue de la Font pour clairement l'identifier dans le cadre des locations des locaux à des professionnels.

C'est ainsi que trois nouveaux contrats sont en cours de finalisation, un pour une agence immobilière, un pour un cabinet de formation professionnelle et un pour accueillir une activité de la poste.

Le Conseil adopte à l'unanimité d'identifier l'ancien SIVOM sous le nom de centre d'activités de la Font et autorise Monsieur le Maire à signer les différents contrats de location à venir.

2016-41 Demande de subvention travaux d'investissement 2017

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'aménagement de la rue Jean Jaurès. Cette troisième tranche de travaux est la dernière phase en vue de sécuriser l'ensemble de la traversée de la RD31 dans l'agglomération.

Cet aménagement concerne la portion de route située entre la rue de la gare et la rue du 1^{er} mai. Au-delà de la sécurisation des lieux, le projet répond aux normes handicap et la mise en esthétique et la rénovation de l'éclairage public en collaboration avec le SYADEN.

Le montant du projet s'élève à 430 000€ HT.

Le Conseil approuve les faits énoncés ci-dessus,

Fait remarquer que l'intérêt de ce programme de travaux répond à plusieurs objectifs :

- Terminer la mise en sécurité des piétons et réguler la circulation des véhicules sur l'ensemble de la traversée de Vinassan par la RD31
- Connecter le réseau d'eau pluvial de cette portion de voie
- Contribuer à aménager le centre bourg du village en le rendant plus accessible
- Mise en œuvre des préconisations du PAVE selon la délibération du 11 février 2014.

Sollicite une aide du Conseil départemental de l'Aude, de l'Etat et du Grand Narbonne,

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce projet.

Monsieur le Maire présente également à l'assemblée le travail de réflexion réalisé par les commissions et plus particulièrement sur les axes à mettre en valeur dans le cadre de l'aménagement du cœur du village et sur le projet de rénovation de la garderie cantine et la construction d'une salle d'activité. La réflexion sur ces projets se poursuit pour prendre en compte les aspects tant techniques que financiers.

2016-42 Présentation du rapport 2015 du Grand Narbonne sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Le Grand Narbonne a transmis à la Mairie le rapport 2015 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement. Conformément à la réglementation ce document doit être présenté au conseil municipal.

Ce document est présenté en trois parties : la première traite des modes de gestion, des moyens humains et techniques, la deuxième aborde l'aspect financier, la troisième le service de l'eau, la quatrième le service de l'assainissement et la dernière partie traite des missions et opérations spécifiques.

Monsieur le Maire énumère quelques éléments de ce rapport.

-Le budget 2015 du service représente 5 900 000€

-La qualité de l'eau distribuée à Vinassan a été conforme à 100% par rapport aux normes bactériologiques et pesticides

-1539 abonnés à Vinassan pour une consommation de 158 646m³

- Le rendement du réseau d'eau est de 94%, le meilleur rendement des communes de l'agglomération avec une moyenne de 72.8%. Le seuil imposé par le Grenelle de l'environnement est de 85%.

- 210 282€ ont été budgétisés en 2015 pour l'extension du réseau vers Mader et Marmorières.

- 1201 abonnés au titre de l'assainissement.

- 147 416m³ d'eaux usées ont transité par la station d'épuration.

- Le prix du m³ d'eau TTC au 1^{er} janvier 2015 était de 4.22€

L'ensemble du rapport est à la disposition du public en Mairie.

2016-43 Mise à jour du règlement intérieur de la Commande publique

Il convient de mettre à jour le règlement de la commande publique du 24 octobre 2014 pour prendre en compte les nouvelles dispositions découlant de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Le seuil des marchés publics en deçà desquels il convient d'effectuer une procédure adaptée est de 209 000€ HT pour les marchés de fournitures et de services, et 5 225 000€ HT pour les marchés de travaux.

Les marchés inférieurs à 25 000€ HT ne sont plus assimilés à des MAPA mais ils doivent respecter les principes fondamentaux de la commande publique (bonne utilisation des deniers publics, faire jouer la pluralité des offres et répondre de manière pertinente au besoin).

Le nouveau règlement tient compte de ces dispositions et précise les procédures de passation des MAPA en matière d'avis public à la concurrence, sur le rôle et la composition de la commission d'appel d'offres et la possibilité de négociation en fonction de différents seuils.

La commission d'appel d'offres MAPA est composée du Maire et au moins 3 adjoints.

Le Conseil adopte unanimement le règlement intérieur relatif à la passation des marchés et accords-cadres à procédure adaptée qui comprend 4 procédures. Une pour les achats de 1 à 25 000€ HT, une pour les achats

de 25 000 à 50 000€ HT, une pour les achats de 50 000 à 90 000€ HT et une pour les achats supérieurs à 90 000€ HT.

2016-44 Avenant marché voirie travaux Gendarmerie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par décision du 26 octobre 2016 un avenant a été passé, après avis de la commission MAPA, pour autoriser la société ALENIS, agissant pour le compte de la commune à signer un avenant d'un montant de 50 898.60€ HT dans le cadre du marché passé avec l'entreprise COLAS/LAVOYE concernant le lot 1, terrassement généraux et voirie pour la réalisation de la gendarmerie.

L'avenant proposé porte sur des travaux supplémentaires relatifs à la mise en état de la rue du Vieux Chêne afin d'assurer la continuité entre cette voie publique dégradée et la voie de bouclage de la gendarmerie en cours de réalisation.

2016-45 Recrutement de deux agents contractuels intervenants musicaux

Il est proposé de reconduire pour l'année scolaire 2016-2017 le contrat de deux agents contractuels pour assurer les fonctions d'intervenants musicaux auprès des écoles.

4h par semaine scolaire auprès de l'école primaire

2h par semaine scolaire auprès de l'école maternelle

Leurs rémunérations sont prévues au budget de la commune soit une enveloppe de 3 100€.

Accord du Conseil Municipal.

2016-46 Information des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire

Par décision du 14 octobre 2016 un marché à procédure adaptée à bon de commande a été conclu avec l'entreprise COLAS pour la réfection des trottoirs de la rue Victor Hugo pour un montant de 11 166.80€ HT.

Plus rien ne restant à débattre la séance est levée à 19h50.